**Enquête sur les pesticides dans le secteur du code postal 67120**

**L’information officielle sur la toxicité**

**des pesticides à long terme**

**est tronquée**

Rédaction : Dr. Anne Vonesch

Avec les contributions d’Alain Bertrand

et l’aide de Michèle Weisheit et Michèle Grosjean

**Résumé**

Pour la première fois, en 2020, des distances minimales entre épandages et riverains seront obligatoires. Elles sont très insuffisantes pour les uns, et excessives pour les autres**.** Mais **quels peuvent réellement être les effets chroniques sur la santé, des pesticides utilisés dans nos villages?**

Pour répondre à cette question, les pesticides achetés en 2017 dans le secteur du code postal 67120 ont été analysés. Il s’agit de 12 communes à l’ouest de Strasbourg, avec grandes cultures, vignoble, élevage surtout laitier, et arboriculture. Sur 343 produits vendus selon la base BNVD, les 72 produits achetés à > 200 kg ou > 200 l ont été retenus, ainsi que 6 produits à faible quantité pris au hasard et les 14 produits à mécanisme d’action SDHI.

Ainsi **89 substances** (noms écrits en minuscules) **et 92 produits** (noms écrits en MAJUSCULES) **dont la majorité contiennent 2 et parfois 3 substances, ont été analysés**. Quant aux **effets à long terme sur la santé**, **une comparaison a été effectuée entre les informations données dans les phrases officielles de danger européennes, qui figurent obligatoirement sur l’étiquetage, et des informations issues des banques de données Pesticides Properties DataBase** (PPDB) de l’Université de Hertfordshire, Royaume-Uni, et de la base canadienne **SAGEpesticides**, avec occasionnellement quelques autres sources (fiches de sécurité des produits, INSERM, rapports officiels,…).

**La comparaison montre que les écarts entre l’affichage officiel d’une part, et d’autre part les risques pour la santé répertoriés ailleurs, sont considérables.** Les distinctions expertes entre dangers avérés, probables, suspectés, potentiels, susceptibles de se produire… ne doivent pas servir à cacher qu’il existe un risque réel.

Nous de notre côté intégrons tous les degrés de risque documentés et demandons transparence. Ainsi le **risque cancérigène** concerne officiellement **8 substances (8 %)** et **14 produits (15 %)** mais selon d’autres sources 35 substances et 51 produits ‘confirmés’, ‘probables’ ou ‘suspects’ s’y rajoutent pour un total de **48 %** des substances et **63 %** des produits. Pour ce qui est **de l’effet toxique sur la reproduction et/ou le développement 20 %** des substances et **22 %** des produits sont signalés officiellement, mais en incluant d’autres sources d’information **78 %** de substances et **84 %** des produits sont suspects au total. **Une seule** substance est officiellement classée **mutagène** ; mais **24 %** des substances et **53 %** des produits présentent un doute.

**Les effets de perturbateur endocrinien, de toxicité sur le foie et les reins, et les effets neurotoxiques (respectivement 49 %, 75 %, 48 % et 49 % des produits selon nos sources) ne sont jamais mentionnés dans les fiches des phrases de danger officielles** destinées à l’utilisateur. L’avis récent de l’ANSES classe **30** substances et **46 %** des produits de notre échantillon comme préoccupants car perturbateurs endocriniens.

**L’évolution** des achats en 2018 est contrastée.

Les comptages sont effectués à partir d’un tableau qui rassemble les données (voir en dernières pages). Les effets chroniques sur la santé sont résumés substance par substance, par ordre alphabétique, ce qui permet à chacun de vérifier les sources et leur interprétation (2ème partie). Les résultats sont détaillés, et les questions de fond sont posées (3ème partie).

**La conclusion est qu’en matière d’information sur les dangers des pesticides les règlements européens s’avèrent peu efficaces.** Les dangers pour la santé sont beaucoup plus vastes que ce qui est affiché. L’ « usage sûr » des pesticides reste un mythe.

Le gouvernement français prescrit une **distance de 20m incompressible pour les substances préoccupantes, or la liste des produits concernés publiée par le Ministère devrait être rapidement complétée par toutes les substances préoccupantes listées par l’ANSES.** Il n’est pas acceptable que les riverains soient obligés de se calfeutrer. Il faut sortir des pesticides de synthèse et/ou dangereux.

**Le cadre règlementaire européen reflète une défaillance de gouvernance et d’éthique** avec des conséquences graves en matière de politique agricole et commerciale. L’usine à gaz autour des pesticides pérennise une guerre cruelle contre le vivant

Etude à télécharger

<https://alsacenature.org/slider/pesticides-cette-toxicite-qu-on-nous-cache/>

Alsace Nature 8, rue Adèle Riton 67000 Strasbourg

siegeregion@alsacenature.org contact67@alsacenature.org

MAI 2020